



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 février 2023

N° : 2023-04

OBJET : Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2023

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 67.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 80.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

Madame la Présidente expose,

Selon la ligne de conduite établie en bureau syndical du 13 janvier 2023 et à la suite du Débat d’Orientation Budgétaire réalisé en séance du comité syndical le 13 février 2023, il est proposé de maintenir les participations statutaires de fonctionnement 2022 à niveau constant.

A ce jour, les participations statutaires de fonctionnement et d’investissement 2023 sont définies comme suit :

⇒ **Participations statutaires de fonctionnement 2023**

Métropole de Lyon	2 508 023,24 €
Lyon	670 509,64 €
Villeurbanne	408 825,85 €
Conseil Départemental de l’Ain	191 637,12 €
Vaulx-en-Velin	166 966,59 €
Meyzieu	155 071,87 €
Décines	134 806,80 €
Communauté de communes de Miribel et du Plateau	100 003,74 €
Jonage	23 348,89 €
Miribel	13 216,35 €
Jons	12 775,81 €
Beynost	7 048,72 €
St Maurice de Beynost	5 727,09 €
Neyron	3 964,91 €
Niévroz	2 202,73 €
Thil	1 321,64 €

⇒ **Participations statutaires d'investissement 2023**

Métropole de Lyon	2 389 766 €
Conseil Départemental de l'Ain	243 005 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les montants des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

